



Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 02 Octobre 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY - CHANUSSOT - DECHAUME - NOTTIN - PARIS - MM. FICHOT - GAUDRAY – PASCAL - PION – STAPHANE.

Absent excusé : M. REGNAULT pouvoir dûment établi à Mme NOTTIN

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance : Cyril STAPHANE

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 04/09/2012 après prise en compte des observations de MM. GAUDRAY et FICHOT.

# 1. Tourisme

---

## A. Transfert de l'activité touristique et de l'emploi existant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'association « Loisirs en Chalonnais » décidée en assemblée générale du 12 septembre 2012, qui sera effective au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Il propose dans un premier temps de reprendre l'activité touristique en régie municipale à cette date et d'accepter le transfert des comptes et du patrimoine de l'association à la commune.

La commune devra, dans un deuxième temps, procéder au transfert du personnel associatif en poste à la même date et créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe stagiaire à temps complet.

D. FICHOT donne lecture de la fiche de poste de l'agent d'accueil nommé et précise que son temps sera annualisé afin de répondre aux besoins saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

## B. Convention de dépôt-vente

Dans le cadre des services touristiques transférés, la porte verte proposera à la vente des produits artisanaux émanant de divers producteurs et artisans locaux. D.FICHOT donne lecture du projet de dépôt-vente à établir entre la commune et les déposants. Un article relatif à la limite de péremption des produits est rajouté :

« Le déposant se charge de remplacer les produits 3 mois avant la date limite de consommation (DLC) ou la date limite d'utilisation optimale (DLUO) sur signalement du personnel responsable de la vente »

Approuvée à l'unanimité

## C. Convention de dépôt de pain avec la boulangerie

Afin d'assurer la continuité du dépôt de pain hebdomadaire, une convention sera également établie avec la boulangerie. Une clause liée aux normes d'hygiène sera rajoutée :

«Conformément aux normes d'hygiène en vigueur, le pain et viennoiseries doivent être déposés sur des étagères dans un endroit sec et aéré et ne doivent pas être accessibles à la clientèle »

Adoptée à l'unanimité

#### **D. Contrat d'hivernage**

Suite à la mise en place du service d'hivernage, un contrat définissant les modalités de stationnement pendant cette période sera passé avec les plaisanciers qui souhaitent en bénéficier. La phrase «La consommation d'électricité est payable chaque fin de mois sur relevé de compteur » est complétée par « ou au départ du bateau »

Adopté à l'unanimité

## 2. Personnel Communal

---

Fabienne PARIS, adjointe chargée du personnel, informe le Conseil Municipal du recrutement d'une candidate de Chalon-sur-Saône pour le remplacement de congé de maternité de l'agent d'accueil actuellement en poste en mairie.

## 3. Ecole de Musique

---

Monsieur le Maire soumet la convention établie par le Conseil Général relative au financement de l'Ecole de Musique Municipale. Une subvention de 4 040 € a été octroyée pour l'année scolaire 2011-2012.

Pour les années suivantes, il reviendra à la nouvelle association intercommunale de déposer une demande de subvention auprès du département.

Adoptée à l'unanimité

## 4. Association Intercommunale Ecole de Musique : subvention 2012

---

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'association intercommunale de l'Ecole de Musique.

Il explique que des disparités sur le chiffre des effectifs inscrits ont été constatées.

D.Fichot apporte quelques éclaircissements fournis au préalable par l'association à savoir le nombre d'inscrits dont la cotisation a été effectivement versée et les règlements en suspens d'où :

- Année 2012-2013 : 55 inscrits pour 48 h de cours
- Budget prévisionnel établi sur 9 mois (d'octobre 2012 à juin 2013) :
- Dépenses :46 990 € (incluant la rémunération des enseignants)
- Recettes : 15 550 € (toutes les recettes à venir n'ont pas été inscrites)

Dont restant à financer : 31 440 €

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement 2012 de 14 000 € avec la nécessité de faire un premier bilan financier en début d'année afin de définir le besoin

de subvention pour 2013. Un deuxième bilan de clôture pour réajustement sera également demandé au mois de juillet.

Il est également impératif que l'association sollicite une participation des communes extérieures pour leurs élèves.

Une rencontre avec l'association est programmée le 15 Octobre prochain.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de fonctionnement de 14 000 € pour l'année 2012 à l'association intercommunale Ecole de Musique.

## 5. Convention VNF

---

Monsieur le maire soumet à l'Assemblée la convention d'occupation temporaire du domaine Public Fluvial établie par le Conseil Régional et relative à la Halte Nautique.

La convention définit la localisation et la durée de l'occupation, ainsi que le montant de la redevance annuelle, à savoir :

**Localisation de l'occupation** : Halte Nautique, comprenant une parcelle de terrain de 245 m de longueur pour 2 m de large (soit 490 m<sup>2</sup>), un mur de quai de 75 m de long, une voie d'eau de 245 m de longueur pour 4 m de large (980 m<sup>2</sup>), ainsi que 14 points d'amarrage (bollards).

**Durée de la convention** : consentie pour 5 ans, du 01/01/2012 au 31/12/2016.

**Montant de la redevance** : 3 105.86 €, indexée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction/2<sup>o</sup> trimestre de l'année précédente.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte la convention dans ses termes et autorise le maire à la signer.

## 6. Longueur de voirie 2012

---

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de communiquer le recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal aux services de l'état pour le calcul de la DGF 2013.

Avec le classement de l'impasse de la Ferme, la longueur de voirie communale est modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- Longueur de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 11 590 m
- Longueur de voirie de l'Impasse de la Ferme : 125 m
- Nouvelle longueur totale de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 11 715 m

Adoptée à l'unanimité

# 7. Bilan des COP

---

Chaque élu référent présente aux membres du conseil le bilan des Comités d'Orientation et de Programmation (COP) auxquels ils ont assisté récemment.

**Alain GAUDRAY - COP Action Sociale** : Rien de nouveau par rapport au bilan de juin si ce n'est la fréquence des COP.

**Laurent PASCAL : COP Eau et Assainissement** :

Présentation du budget global

- Assainissement 3 100 000 €
- Pluvial 300 000 €
- Potable 500 000 €

Des crédits importants ont été alloués pour les schémas directeurs non réalisés à ce jour par les communes membres.

**Dominique FICHOT – COP Sport** : Souhaiterait que ce point soit inscrit de manière systématique à l'ordre du jour.

- Bilan des investissements réalisés cet été dans les divers équipements sportifs de Chalon sur Saône sans concertation du COP :

Colisée : 140 000 EUR

Panneau affichage Colisée : 76 000 EUR

Vestiaires Colisée (peinture) : 22 000 EUR par le club de l'élan

Eclairage terrain de football : 110 000 EUR

Espace Nautique : 120 000 EUR (système de récupération des eaux grises)

Répartition des subventions aux clubs communautaires (Elan, Club Nautique, Aviron) de 60% à 100% de subvention par le grand chalon, maintien du rugby et du handball à 60% et intégration du FCC à 60%. Les membres du COP Sport ont donné un avis majoritairement positif à ces propositions :

↳ Nouvelle répartition des clubs (hors FCC) : 14 voix pour, 3 abstentions (dont D. FICHOT)

↳ Intégration du FCC : 11 voix pour, 2 oppositions, 4 abstentions (dont D. FICHOT)

**Fabienne PARIS – COP Urbanisme** : N'a pas pu assister aux COP programmés.

**Agnès DECHAUME – COP Culture** : N'a pas pu assister aux COP prévus.

**Bernard PION – COP Environnement** : Dans l'ensemble, les COP sont assez intéressants et participatifs malgré le peu de personnes présentes. Il trouve cependant regrettable de ne pas pouvoir se faire remplacer même par le Maire de la Commune. La mise en place d'un titulaire et un suppléant serait souhaitable.

## 8. Questions diverses

---

- **CCAS (A.Gaudray):**

Informations dates à venir :

- Distribution des colis le samedi 15 décembre 2012
- Dégustation et choix du fournisseur le jeudi 8 novembre salle des Lauriers

Des informations concernant les bourses et les modalités de non-imposition pour les personnes âgées seront diffusées dans la prochaine feuille de Fragnes à paraître.

**Accès handicap :**

- L'entrée du groupe scolaire en sablé apporte une nette amélioration, mais la question se pose de la pérennité dans le temps de celui-ci, notamment en cas d'orage.
- Travaux à planifier à l'école maternelle pour faciliter l'accès d'un élève handicapé :
  - o Passage de seuil sans baguette métallique
  - o Descente de sortie de porte (seuil actuellement)

Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Toussaint par les agents communaux.

A partir du 8 octobre, une assistante de vie scolaire interviendra en renfort pour cet élève.

- L'accès au parc des Lauriers présente également des difficultés pour les personnes en fauteuil, une réflexion est à avoir à ce sujet.

A.GAUDRAY rappelle qu'un audit a été fait sur la commune par le cabinet NERIOS et qu'une consultation de celui-ci pour des problèmes ponctuels est possible.

**Arbre de Noel :**

Face à la difficulté de poursuivre le partenariat avec le magasin LECLERC qui nous mettait à disposition un sapin, il sera nécessaire de prévoir l'achat d'un arbre pour les fêtes.

**Ecrivain public :**

Le Grand Chalon peut mettre à disposition de 12 communes de l'agglomération un écrivain public.

Il reste une place vacante, qui pourrait être attribuée à Fragnes.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

- **Agnès DECHAUME :**

- Présentation des stylos sérigraphiés destinés à être offerts lors de manifestations.
- Des devis sont en cours pour la réalisation de tee-shirts à l'effigie de la commune.

- **Gilles GONNOT :**

- La vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h sur le campus industriel ex-KODAK.
- Une pétition rédigée par les habitants de la rue du Clos du Chêne a été adressée en mairie.

Les questions portent sur la tranquillité du quartier et l'entretien de la voirie.

- **Bernard PION :**

Propositions de dates pour les commissions « Fleurissement » et « Développement Durable ».

La séance est levée à 23h05.